Patrick COTREL 7, allée des Loriots 44980 Sainte-Luce/Loire

Tél: 06 32 72 72 70

Mail: patrick.cotrel@wanadoo.fr
Blog: http://www.patrickcotrel.com

Lettre ouverte à

M. ALIX, Maire de Sainte-Luce/Loire

Le 25 avril 2016

Monsieur le maire,

Au cours de la campagne municipale, en février 2014, les élus Verts sortant ont proposé aux candidats de créer un Conseil participatif du développement durable permettant de fédérer et élargir plusieurs commissions municipales participatives (espaces naturels, déplacements, accessibilité des espaces publics, espaces naturels des bords de Loire et du bois du Chassay, ondes électromagnétiques, ...).

Vous nous avez répondu « Oui nous mettrons en place une consultation des citoyens, et pas seulement dans le domaine de l'Agenda 21. »

En janvier 2015, ne voyant toujours pas venir ce Conseil, je vous interrogeais de nouveau sur cette question. Votre réponse du 30 janvier 2015 faisait état d'une « réflexion sur la mise en place des moyens assurant à notre Agenda 21 un fonctionnement répondant à une démocratie participative réelle. »

Mais après plus d'un an, cette réflexion ne semble toujours pas achevée...

Finalement, au fur et à mesure, il apparait que la <u>concertation sur les projets municipaux</u> est inexistante ou insuffisante, contrairement à vos déclarations d'intention lors de la campagne électorale en 2014. Et ce n'est pas le Conseil de Développement Lucéen (instance citoyenne de réflexion <u>prospective</u> qui a pris le relai du Conseil Intercommunal de Développement), qui peut être le lieu de cette concertation ; pas plus qu'une réelle concertation peut avoir lieu à la sauvette, autour d'un café.

C'est ce qui est apparu récemment à propos de la modification de la carte scolaire.

Et on peut faire le même constat dans les domaines plus directement liés au développement durable.

- Ainsi, vous avez pris l'initiative d'organiser une réunion d'information/débat avec un expert sur les effets des ondes électromagnétiques sur le corps humain. Mais ce fut une réunion semi clandestine, puisque les membres du Conseil de Concertation Communale sur les ondes électromagnétiques n'ont même pas été invités.
- Ainsi, les conséquences de la suppression des sens uniques dans les centres villes de Sainte-Luce et Thouaré sur le fonctionnement du chronobus C7 n'ont jamais été rendus publiques, ni débattue. Pourtant il apparait qu'en heure de pointe du soir, les écarts par rapport au temps de parcours normal peuvent atteindre de 7 à 9 minutes, alors que la régularité du chronobus est une des qualités essentielles visées (avec l'amplitude des horaires et la rapidité).

- Ainsi, l'aménagement de la rue de la Jeune Vigne sera fait suivant la solution la plus sommaire (chaucidou sur 80 mètres), alors que l'ancienne municipalité et le groupe de travail extramunicipal déplacements avaient opté pour un aménagement complet (piste cyclable sur la majeure partie).
- Ainsi, la transformation de la voie Est du mail de l'Europe en voie réservée aux déplacements doux et aux personnes en situation de handicap (dans le cadre du plan d'accessibilité des espaces publics), élaborée avec la Commission extramunicipale handicap et programmée par l'ancienne municipalité semble avoir disparue sans concertation.
- Ainsi, le plan de sauvegarde et d'aménagement du bois du Chassay, élaboré avec l'Office National des Forêts et concerté avec des représentants des riverains (lotissements et immeubles) semble mis à l'abandon.
- etc...

La création d'un Conseil participatif du développement durable permettrait d'être un lieu de concertation sur beaucoup de projets municipaux, pour peu que sa gouvernance et son fonctionnement soient effectivement participatifs. Il permettrait, également, le lancer plus d'actions de sensibilisation auprès des différents groupes de personnes : enfants et jeunes, habitants, associations et groupes divers, commerçants et artisans, entreprises...

Espérant une réponse positive de votre part, je vous prie de recevoir, Monsieur le Maire, mes respectueuses salutations.

Patrick COTREL